

RAPPORT ANNUEL

2024 - 2025

La Commission scolaire de langue française



**Au service des élèves, de leurs parents et de la communauté
acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard**



Table des matières

1

Le rapport de la présidence

3

Le rapport de la direction générale

5

La mission, la vision et les valeurs

7

Vue d'ensemble de la CSLF

9

Les commissaires

10

Le personnel de la CSLF

13

Activités et vie scolaire 2024-2025

19

Les états financiers



Le rapport de la présidence

L'une des responsabilités du conseil scolaire est d'établir des politiques afin d'assurer le bon fonctionnement du conseil et de notre système scolaire. Les membres du conseil ont révisé et rédigé un grand nombre de politiques afin de les préciser et de les adapter aux besoins d'aujourd'hui. Merci à l'équipe.

Le dossier du droit de propriété a progressé au cours de la dernière année et devrait connaître son dénouement dans les prochains mois. Il s'agit d'un dossier extrêmement important qui nous rapprochera de plus en plus de la gestion complète de notre système.

Nous avons fait des pas importants dans l'avancement de projets majeurs, notamment la construction de la nouvelle École Évangéline et l'agrandissement de l'École François-Buote, qui permettront d'offrir aux élèves et à la communauté des espaces modernes et adaptés à leurs besoins. Nous avons aussi révisé notre plan stratégique et changé sa durée afin de l'aligner avec le PDG communautaire.

La dernière année marquait le 25^e anniversaire de la décision Costa/Arsenault-Cameron. La Commission scolaire de langue française (CSLF) a profité de l'occasion pour rédiger une déclaration officielle. La CSLF tient à souligner que deux dossiers importants seront abordés dans la prochaine année, soit l'affichage commercial dans nos écoles et une étude démographique sur le besoin de nouvelles écoles.

En bref, beaucoup de progrès ont été réalisés au cours de la dernière année, et il reste encore beaucoup à faire. Je tiens à remercier les membres de l'équipe des commissaires pour leur engagement, leur dévouement et leur professionnalisme.

Merci à notre personnel scolaire, vous faites toute la différence chaque jour auprès de nos élèves. Au personnel du bureau de la CSLF, merci d'appuyer et d'assurer le bon fonctionnement de notre système scolaire. Mes remerciements vont également à nos partenaires communautaires et aux parents qui nous appuient jour après jour.

La CSLF a eu le privilège de recevoir le Congrès national de la Fédération nationale canadienne des conseils scolaires francophones (FNCSF) à Charlottetown en octobre dernier. Il s'agit d'une occasion pour tous les membres de notre conseil scolaire d'échanger avec leurs homologues canadiens. Merci à la FNCSF.

Je termine en remerciant les gens du ministère de l'Éducation et de la Petite enfance pour leur excellente collaboration et leur appui.



Gilles Benoit
Président



Le rapport de la direction générale

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, la Commission scolaire de langue française de langue française (CSLF) a poursuivi avec énergie et détermination sa mission d'offrir à ses élèves une éducation engageante et innovante dans un environnement scolaire-communautaire inclusif et diversifié, empreint de fierté pour la langue française et sa culture.

L'année a été marquée par d'importants progrès en matière d'infrastructures, de l'organisation des services éducatifs et de la planification stratégique. Plusieurs projets structurants ont avancé, notamment la construction de la nouvelle École Évangéline, l'agrandissement de l'École François-Buote ainsi que diverses améliorations dans nos autres établissements. Ces travaux témoignent de notre engagement à offrir à nos communautés scolaires des espaces modernes, sécuritaires et adaptés aux besoins grandissants de la population francophone.

Sur le plan organisationnel, 2024-2025 fut également l'année de la mise en œuvre des nouvelles zones scolaires. Cette transition importante s'est réalisée avec succès, grâce à la collaboration des équipes-écoles, des familles et de la communauté. Cette réorganisation a permis de mieux répondre aux réalités démographiques actuelles et d'assurer une plus grande équité dans l'accès aux services éducatifs.

En parallèle, les services éducatifs ont continué de se développer afin de mieux soutenir nos élèves et leurs familles. L'accueil des nouveaux arrivants, la mise en place de projets novateurs, ainsi que le travail concerté avec les équipes de bien-être démontrent l'importance que nous accordons au mieux-être et à la réussite scolaire. Les nombreuses initiatives de développement professionnel offertes à notre personnel reflètent également la volonté de la CSLF de maintenir une expertise pédagogique forte, actuelle et adaptée aux besoins de nos élèves.

La CSLF a aussi poursuivi ses efforts en matière de gouvernance, de communications et de partenariats. La révision de nos politiques, la modernisation de nos communications internes et externes, ainsi que la planification de campagnes de recrutement témoignent d'une organisation proactive, tournée vers l'avenir.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers nos élèves et leurs familles, les membres du personnel de la CSLF, les directions d'école et l'ensemble de nos partenaires pour leur engagement constant. Je souhaite remercier tout particulièrement la Fédération des parents de l'Î.-P.-É., les centres scolaires-communautaires, les centres de la petite enfance, ainsi que le ministère de l'Éducation et de la Petite enfance, qui demeurent des partenaires majeurs dans notre réussite collective.

C'est grâce à l'effort combiné de toutes et de tous que nous avons pu franchir avec succès les étapes importantes de cette année scolaire et préparer l'avenir avec confiance. Ensemble, nous continuons à bâtir un réseau scolaire francophone dynamique, inclusif et porteur d'espoir pour les générations à venir.



Ghislain Bernard
Directeur général



La mission, la vision et les valeurs

MISSION

Offrir à ses élèves une éducation engageante et innovante dans un environnement scolaire-communautaire inclusif et diversifié, empreint de fierté pour la langue française.

VISION

Par leurs réussites, les élèves de la CSLF démontrent une fierté de vivre leur langue et leur culture acadienne-francophone dans leur école et leur communauté accueillante, sécuritaire et inclusive.

VALEURS

Le conseil adopte cinq valeurs guidant l'ensemble de ses actions.

1

Nous croyons que la réussite est étroitement liée à la motivation, à l'estime de soi et à l'autonomie de l'élève.

2

Nous croyons à l'importance de la collaboration et de la relation-école, famille et communauté pour assurer la réussite de l'élève.

3

Nous croyons que pour assurer la vitalité et la pérennité de nos communautés acadiennes-francophones, il est important de développer un.e élève fier.ère et engagé.e.

4

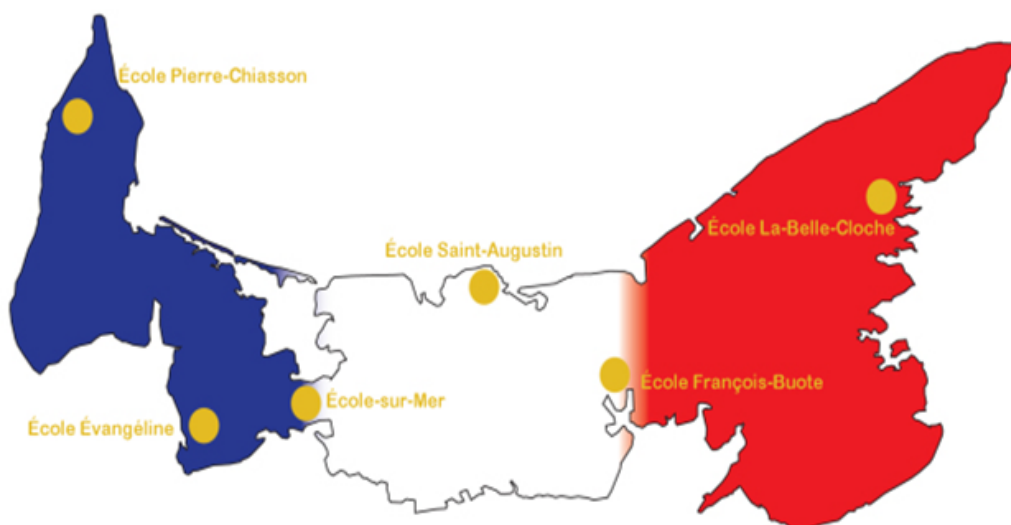
Nous croyons que l'élève a besoin d'un milieu accueillant, sécuritaire et inclusif pour atteindre son plein potentiel.

5

Nous croyons que l'élève saura mieux s'intégrer et grandir avec un sentiment d'appartenance fort à sa communauté acadienne-francophone.

Vue d'ensemble de la CSLF

Notre territoire



Nos écoles

École Pierre-Chiasson

(M-12)

119, route 157
Deblois, (Î.-P.-É.)

C0B 2B0

Téléphone : 902-882-0475
pierrechiasson.edu.pe.ca



École Évangéline

(M-12)

1596, route 124
Abram-Village, (Î.-P.-É.)

C0B 2E0

Téléphone : 902-854-2491
evangeline.edu.pe.ca



École-sur-Mer

(M-12)

5, avenue Maris Stella
Summerside, (Î.-P.-É.)

C1N 6M9

Téléphone : 902-888-8300
ecolesurmer.edu.pe.ca



École Saint-Augustin

(M-6)

2244, chemin Church, route 243
Rustico, (Î.-P.-É.)

C0A 1N0

Téléphone : 902-963-7842
saintaugustin.edu.pe.ca



École François-Buote

(M-12)

5, promenade Acadienne
Charlottetown, (Î.-P.-É.)

C1C 1M2

Téléphone : 902-566-1715
francoisbuote.edu.pe.ca



École La-Belle-Cloche

(M-12)

861, route 2
Rollo Bay, (Î.-P.-É.)

C0A 2B0

Téléphone : 902-687-7177
labellecloche.edu.pe.ca



En septembre 2024, la Commission scolaire de langue française accueille :

Niveau	Nombre d'élèves
Au primaire (M-6)	759
À l'intermédiaire (7-9)	306
Au secondaire (10-12)	188
Total	1 253

La Commission scolaire de langue française emploie une équipe dynamique, engagée et responsable d'environ 270 personnes réparties parmi 6 écoles et un siège social.

Chacune des six écoles est située dans un centre scolaire-communautaire qui héberge aussi un centre de la petite enfance de langue française. Cette cohabitation facilite la mise en œuvre du mandat - scolaire et communautaire - de la CSLF et de chacune de ses six écoles, dans le but de contribuer à la vitalité de notre langue, de notre culture et de notre communauté.

Chaque école est soutenue par un comité de parents engagés dans l'éducation des enfants et le développement du système scolaire de langue française.

Nos commissaires

La Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard est dirigée par un conseil responsable de la gestion de l'éducation en langue française à l'Île-du-Prince-Édouard. Le conseil est composé de neuf membres représentant les six régions acadiennes et francophones de la province.



Assis, de gauche à droite : Bryan Burt (Zone 5), Sarah Bernath (Zone 5), Stéphane Blanchard, vice-président (Zone 4), Micheline Gardiner (Zone 3)

Debout, de gauche à droite :
André Doucette (Zone 2), Bonnie Gallant, secrétaire/trésorière (Zone 1), Gilles Benoit, président (Zone 3), Lynne Faubert (Zone 6), Francine Bernard (Zone 1)

Le personnel de la CSLF



Ghislain Bernard
Directeur général



Eric Morency
Directeur des
communications et des
affaires publiques



Anne-Marie Rioux
Directrice de la
programmation et de la
formation



Brad Samson
Directeur des services
administratifs et financiers



Justine Arsenault
Technopédagogue



Rachelle Arsenault
Adjointe administrative



Richard Arsenault
Chef du service de
l'entretien



Thibaut Aubert
Technopédagogue



Joël Bernard
Gestionnaire du transport
scolaire



Daniel Blanchfield
Coordonnateur en appui aux
comportements et en santé
mentale



Driss Chaoui
Adjoint aux finances



Chanel Charette-Hamelin
Orthophoniste



Krista Arsenault
Gestionnaire en autisme et
cas complexes



Annie Jolicoeur
Coordonnatrice de la
littératie et francisation



Leigh Ann Jones
Coordonnatrice en appui
aux comportements et en
santé mentale



Murielle Joshua
Coordonnatrice de la
numératie



Lucie Landry-Sonier
Conseillère d'orientation



Cindy MacLeod
Directrice associée des
services administratifs et
financiers



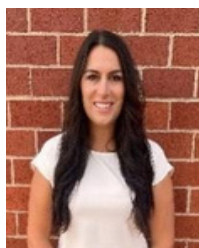
Nathalie Malo
Gestionnaire des
ressources humaines



Moirra McGuire
Enseignante en appui au
FLA/ALA



Julia Mills
Adjointe administrative



Monique Perry
Spécialiste en counseling



Jolene Profit
Généraliste en ressources
humaines



Kristen Rix
Spécialiste en counseling



Vénessa Tessier
Coordonnatrice des
services à l'élève



Marianne Tremblay-Abel
Coordonnatrice des services
éducatifs au secondaire

Activités et vie scolaire 2024-2025

En plus de l'enseignement en salle de classe, nos écoles offrent chaque année une multitude d'activités qui enrichissent la vie scolaire et favorisent l'épanouissement des élèves. Que ce soit par le sport, les arts, la culture ou l'engagement communautaire, ces expériences permettent aux jeunes de développer leurs talents, de découvrir leur identité et de créer des souvenirs durables.

Arts et culture

Cette année encore, nos écoles ont brillé par leur créativité et leur engagement culturel. Les élèves ont participé à de nombreux projets artistiques tels que GénieArts, des pièces de théâtre, des concerts de Noël et diverses compétitions de fanfare aux niveaux provincial et national.

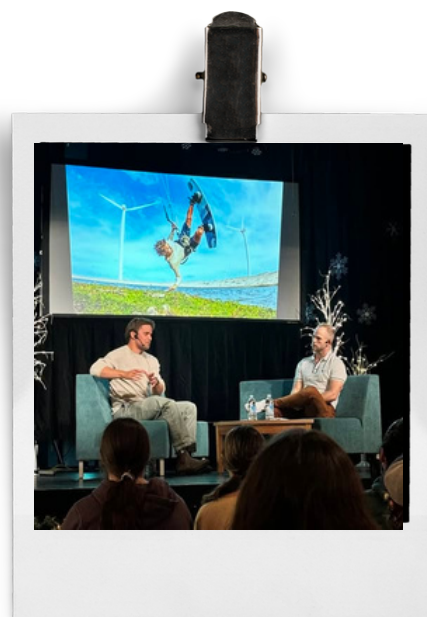
Ces activités ont offert à nos jeunes des expériences enrichissantes, leur permettant d'explorer le monde des arts tout en approfondissant leur culture et leur identité francophones.



Soirées Voir Grand

Grâce au soutien de la Fédération des parents de l'Î.-P.-É., les centres préscolaires, les centres scolaires-communautaires et les écoles de la Commission scolaire de langue française se sont affirmés en véritables leaders en programmation francophone répondant aux besoins des familles. Les soirées Voir Grand ont pour objectif d'assurer la survie et l'épanouissement de notre communauté francophone insulaire, en favorisant la collaboration régionale et provinciale et en générant des résultats concrets à court et à long terme.

Ces événements ont offert des moments conviviaux - parfois en présentiel, parfois virtuel - mêlant enseignement, partage culturel et cohésion communautaire. Ils incarnent notre engagement collectif envers une éducation enrichie et un sentiment d'appartenance renforcé.



Sports

Le sport occupe toujours une place centrale dans la vie scolaire. Notre ligue de mini-handball demeure l'une des activités les plus populaires et a connu un franc succès dans toutes nos écoles.

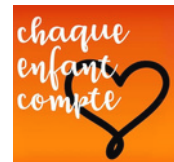
Sur la scène provinciale, nos élèves se sont démarqués en remportant plusieurs distinctions individuelles ainsi qu'un nombre impressionnant de bannières, démontrant une fois de plus leur esprit sportif et leur détermination.



Engagement et sensibilisation

La participation à des journées thématiques demeure un moment fort de l'année. Nos écoles ont pris part en grand nombre à :

- la Journée du chandail rose (contre l'intimidation);
- la Journée du chandail orange – Chaque enfant compte, un moment de réflexion et d'éducation important.



Ces initiatives favorisent la sensibilisation, la solidarité et la création d'environnements scolaires bienveillants et inclusifs.



Expériences provinciales et nationales

Pour la première fois, tous les élèves de 10^e année ont eu l'occasion de vivre une expérience culturelle d'envergure lors d'un voyage à Québec en mai. Ce séjour, axé sur la découverte en français, a permis de vivre de riches moments :

visite d'une cabane à sucre;
découverte du village huron;
exploration du Vieux-Québec;
croisière sur le fleuve Saint-Laurent;
et bien d'autres activités inoubliables.



La Commission scolaire de langue française



ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

31 MARS 2025

États financiers

La Commission scolaire de langue française

Le 31 mars 2025

Sommaire

	Page
Responsabilité de la direction de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État des résultats et du surplus (déficit) accumulé	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7
Frais de salaires et d'avantages sociaux	14
Frais d'entretien et frais d'opérations	15
Frais d'administration	16
Frais de transport	17
Frais de programmes	18
Frais de rénovations, de réparations et d'entretien	19

Responsabilité de la direction de l'information financière

31 mars 2025

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces états sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et des cédules, et de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des principales méthodes comptables sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

La direction maintient un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable que des informations financières fiables sont produites. Les contrôles internes sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont safeguardés, que les transactions sont autorisées correctement et enregistrées conformément à la législation et réglementation requise, et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le Conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le biais du conseil d'administration. Le Conseil examine annuellement les états financiers vérifiés externes. Le Conseil discute également de toute information financière ou de questions importantes de contrôle interne avant leur approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, Doane Grant Thornton LLP, effectuent un audit indépendant, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès à la gestion financière de la Commission scolaire de langue française et se rencontrent en cas de besoin. Le rapport du vérificateur accompagnant décrit leurs responsabilités, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom de la Commission scolaire de langue française



Directeur des services administratifs et financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
2nd Floor, Royal Bank Building
220 Water Street, PO Box 1660
Summerside, PE
C1N 2V5
T +1 902 436 9155
F +1 902 436 6913
www.DoaneGrantThornton.ca

Aux membres du Conseil scolaire de
La Commission scolaire de langue française

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Commission scolaire de langue française (la « commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, les états des résultats et de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que des notes explicatives des états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'image de la situation financière de La Commission scolaire de langue française au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La base de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commission conformément aux règles d'éthique applicables à notre audit des états financiers au Canada, et nous avons satisfait à nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de la commission à poursuivre son activité, de la communication, le cas échéant, des questions relatives à la continuité d'exploitation et de l'utilisation de la méthode comptable de la continuité d'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider la commission ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière de la commission.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter une anomalie importante lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre de l'audit, conformément aux normes généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit.

De plus:

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre avis d'audit. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une fabrication de faux documents, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenir une connaissance du contrôle interne pertinente pour l'auditeur afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'auditeur, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'auditeur. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener la commission à cesser de poursuivre son exploitation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions importantes de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.



Summerside, Canada
le 26 juin 2025

Comptables professionnels agréés

La Commission scolaire de langue française

État des résultats et du surplus (déficit) accumulé

Exercice terminé le 31 mars

Budget

2025

2024

Revenus

Subventions

Salaires et avantages sociaux	21 808 700 \$	23 541 382 \$	21 239 575 \$
Entretien et frais d'opérations	1 786 900	1 786 900	1 744 700
Administration	327 200	331 664	311 200
Transport	1 001 300	1 001 300	1 064 500
Programmes	251 700	251 700	250 000
Rénovations, réparations et entretien	84 200	84 200	80 800
Développement professionnel	-	25 100	24 400
Financement des L.O.E.	100 700	100 700	100 700
Autres revenus (Note 3)	-	200 758	119 357
	<u>25 360 700</u>	<u>27 323 704</u>	<u>24 935 232</u>

Dépenses (Note 4)

Page

Salaires et avantages sociaux	14	21 808 700	23 195 556	21 112 773
Entretien et frais d'opérations	15	1 786 900	1 817 221	1 726 049
Administration	16	427 900	492 160	465 457
Transport	17	1 001 300	1 227 711	1 043 505
Programmes	18	251 700	486 704	386 243
Rénovations, réparations et entretien	19	84 200	111 476	148 401
Développement professionnel		-	47 318	32 892
		<u>25 360 700</u>	<u>27 378 146</u>	<u>24 915 320</u>

Surplus (déficit) de l'exercice

-	\$	(54 442)	\$	19 912	\$
---	----	-----------------	----	--------	----

Excédent, début de l'exercice

104 100	\$	84 188	\$
----------------	----	--------	----

Excédent (déficit) de l'exercice

(54 442)	19 912
-----------------	--------

Excédent, fin de l'exercice

49 658	\$	104 100	\$
---------------	----	----------------	----

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Commission scolaire de langue française

État de la situation financière

Le 31 mars

2025

2024

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 166 283	\$	2 120 148	\$
Débiteurs (Note 5)	440 634		177 538	
Frais payés d'avance	40 537		43 477	
Recevable du Ministère de l'Éducation				
Général	1 409 446		1 131 739	
Avantages postérieurs à l'emploi	4 393 783		4 042 818	
Régimes de rémunération différée	128 005		110 198	
	8 578 688	\$	7 625 918	\$

Passifs financiers

Créditeurs et charges à payer				
Fournisseurs	682 059	\$	893 800	\$
Salaires et avantages sociaux	843 142		796 596	
Revenus reportés (Note 7)	2 482 041		1 678 406	
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 8)	4 393 783		4 042 818	
Régimes de rémunération différée	128 005		110 198	
	8 529 030		7 521 818	
Excédent accumulé	49 658	\$	104 100	\$

Passif éventuel (Note 9)

Au nom du conseil d'administration



Président



Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Commission scolaire de langue française

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

2025

2024

Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie

Activités de fonctionnement

Excédent (déficit) de l'exercice	(54 442) \$	19 912 \$
Éléments hors caisse		
Débiteurs	(263 096)	55 460
Recevable du Ministère de l'Éducation	(277 707)	(504 741)
Frais payés d'avance	2 940	(26 043)
Fournisseurs et autres créditeurs	(165 195)	1 000 653
Revenus reportés	803 635	499 982
Augmentation nette de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	46 135	1 045 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Début de l'exercice	2 120 148	1 074 925
Fin de l'exercice	2 166 283 \$	2 120 148 \$

La Commission scolaire de langue française

Notes afférentes aux états financiers

le 31 mars 2025

1. Nature des activités

La Commission scolaire de langue française (la « Commission scolaire ») a la responsabilité d'offrir de l'enseignement primaire et secondaire en français à la population de l'Île-du-Prince-Édouard. La Commission scolaire est financée par le ministère de l'Éducation et de la Petite enfance (le « Ministère »).

2. Sommaire des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

La Commission scolaire suit les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés (CPA).

Constatation des revenus

La Commission scolaire utilise la méthode du report pour les subventions réservées aux projets spéciaux. Les subventions réservées aux projets spéciaux sont considérées comme un revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. La portion non dépensée des subventions reçues pour des achats spécifiques est reportée et utilisée pour les achats futurs connexes. Les montants sans restriction sont considérés comme un revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut-être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les transferts gouvernementaux sont reconnus comme revenus lorsque le transfert est autorisé et les critères d'admissibilité sont remplis. Dans la mesure où les stipulations de transfert donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif, les transferts sont comptabilisés comme revenus reportés.

Indemnités de retraite

La Commission scolaire enregistre une dépense annuelle basée sur le changement de l'obligation déterminée par un calcul actuariel pour les indemnités de retraite, déduction faite des paiements effectués durant l'année. Les fonds permettant de régler l'obligation, qui sont une responsabilité de la Commission scolaire, seront remboursés par le Ministère, par conséquent, il existe une compensation des sommes à recevoir de la part du Ministère pour le plein montant de l'indemnité de retraite.

Les indemnités de retraite sont versées aux employés au décès ou à la retraite si l'employé compte dix ans de service continu (cinq ans pour les membres exclus). L'allocation de retraite est en fonction du nombre de jours par année de service avec des maximums qui varient en fonction de l'affiliation syndicale.

Indemnités de congé annuel

Les indemnités de congé annuel sont passées à la dépense lorsqu'elles sont gagnées.

Revenus reportés

La partie non dépensée des subventions reçues pour des projets spéciaux est reportée et sera utilisée pour de futurs projets connexes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les soldes bancaires, déduction faite du découvert, et les dépôts très liquides à court terme.

La Commission scolaire de langue française

Notes afférentes aux états financiers

le 31 mars 2025

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Régimes de pension

Le personnel enseignant de la Commission scolaire est membre du régime de retraite « Prince Edward Island Teachers' Pension Plan ». Les dépenses de la Commission scolaire sont limitées aux cotisations de l'exercice en cours, puisque toute insuffisance de financement du régime de retraite est la responsabilité de la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Les montants versés à ce régime au cours de l'exercice sont de 1 184 509 \$ (1 072 813 \$ en 2024).

À la suite d'une fusion de régimes de retraite, les anciens membres du régime de retraite « Prince Edward Island Education Sector Pension Plan » ont été automatiquement inscrits au régime de retraite « Prince Edward Island Public Sector Pension Plan » le 25 décembre 2022. L'ancien régime comportait à la fois des volets à prestations déterminées et à cotisations déterminées, et la dépense de la Commission scolaire était limitée à une contribution de contrepartie égale à la part de l'employé.

Actuellement, tous les membres du personnel de soutien de la Commission scolaire sont membres du régime de retraite « Prince Edward Island Public Sector Pension Plan ». La dépense de la Commission scolaire se limite aux contributions de l'année en cours, car tout manque à gagner dans le financement du régime de retraite est la responsabilité de la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Les montants versés au régime de retraite « Prince Edward Island Public Sector Pension Plan » au cours de l'exercice sont de 359 716 \$ (309 504 \$ en 2024).

Réclamations des accidents du travail

La Commission scolaire est un employeur enregistré auprès de la Commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard pour le personnel enseignant et le personnel de soutien. La Commission scolaire enregistre une dépense annuelle basée sur sa masse salariale conformément à la Loi sur les accidents du travail.

Régimes de rémunération différée

Les enseignants employés de la Commission scolaire peuvent choisir de participer dans un programme qui les permet de différer une portion de leur salaire annuel et prendre un congé payé. Le montant différé résulte dans une obligation aux enseignants qui est satisfaite lors du congé payé. Les fonds permettant de régler cette obligation, qui sont une responsabilité de la Commission scolaire, seront remboursés par le Ministère et, par conséquent, il existe une compensation des sommes à recevoir de la part du Ministère.

Incertitude d'évaluation et estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public, la direction de la Commission scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'entité pourrait prendre à l'avenir.

Les éléments nécessitant des estimations importantes pour lesquels l'évaluation est incertaine comprennent le passif pour les avantages postérieurs à l'emploi pour 4 393 783 \$ (4 042 818 \$ en 2024) puisque les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et lorsque des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont enregistrés dans les revenus de la période dans laquelle les changements nécessaires furent identifiés.

La Commission scolaire de langue française

Notes afférentes aux états financiers

le 31 mars 2025

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Incertitude d'évaluation et estimations comptables (suite)

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour enregistrer les éléments sujets à l'incertitude d'évaluation, il est possiblement raisonnable que des changements dans les conditions futures, ayant lieu pendant une certaine période fiscale, pourrait nécessiter des changements majeurs aux montants reconnues et divulgués.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à leur coût ou à leur coût amorti, à l'exception du portefeuille d'investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des produits dérivés qui sont enregistrés à leur juste valeur avec les gains et les pertes de réévaluation non réalisés enregistrés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Une fois réalisés, les gains et les pertes de réévaluation sont transférés à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur des actifs affectés sont comptabilisées à titre de passif jusqu'à ce que la condition liée aux restrictions ait été satisfaite, après quoi le gain ou la perte est comptabilisé dans l'état des résultats. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument financier. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les passifs financiers sont retirés de l'état de la situation financière lorsqu'ils sont acquittés, annulés ou expirés.

Les éléments suivants fournissent les renseignements sur la valeur comptabilisée des instruments financiers de la Commission scolaire par catégorie. Tous les instruments financiers énumérés ci-dessous sont comptabilisés au prix coûtant ou au coût amorti. L'exposition maximale au risque de crédit pour les actifs financiers serait les valeurs comptables indiquées ci-dessous :

- Espèces – 2 166 283 \$
- Débiteurs – 440 634 \$
- Recevable du Ministère de l'Éducation – 1 409 446 \$
- Créditeurs – 1 525 201 \$

La Commission scolaire ne disposait d'aucun instrument financier ayant des gains ou des pertes de réévaluation non réalisés. Un état du gain ou de la perte de réévaluation n'a pas été présenté dans ces états financiers.

Les renseignements suivants fournissent une analyse des instruments financiers, qui sont par la suite évalués à la juste valeur, regroupés en trois niveaux en fonction de la mesure dans laquelle la juste valeur est observable :

- Les mesures de la juste valeur de niveau 1 sont celles dérivées des prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques en utilisant le dernier prix de soumission;
- Les mesures de la juste valeur de niveau 2 sont celles dérivées d'intrants autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement ou indirectement; et
- Les mesures de la juste valeur de niveau 3 sont celles dérivées de techniques d'évaluation qui incluent des intrants pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables.

Tous les instruments financiers de la Commission scolaire sont classés au niveau 1.

La Commission scolaire de langue française

Notes afférentes aux états financiers

le 31 mars 2025

3. Autres revenus	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
Financement de programmes	123 259	\$	77 422	\$
Locations et coûts récupérables	<u>77 499</u>		<u>41 935</u>	
	<u>200 758</u>	\$	<u>119 357</u>	\$

4. Les dépenses par secteur

2025

2024

Voici un résumé des dépenses déclarées dans l'état des résultats par secteur, les avantages sociaux des employés étant présentés séparément:

Éducation	13 302 183	\$	12 145 772	\$
Administration	4 546 324		4 120 200	
Transport	2 464 114		2 213 890	
Entretien et frais d'opérations	3 090 089		3 003 478	
Avantages sociaux des employés	<u>3 975 436</u>		<u>3 431 980</u>	
	<u>27 378 146</u>	\$	<u>24 915 320</u>	\$

5. Débiteurs	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
Indemnité de transition	4 085	\$	4 085	\$
TVH	68 906		58 586	
Autres	<u>367 643</u>		<u>114 867</u>	
	<u>440 634</u>	\$	<u>177 538</u>	\$

La Commission scolaire de langue française

Notes afférentes aux états financiers

le 31 mars 2025

6. Endettement bancaire

La Commission scolaire a une marge de crédit autorisée de 100 000 \$ au taux d'intérêt de 7,70 %. Au 31 mars 2025, 100 000 \$ (100 000 \$ en 2024) n'était pas utilisé.

- Contrat général de sécurité enregistré, prévoyant une charge initiale fixe sur les biens numérotés en série ; et une première charge flottante sur tous les autres actifs.
- Transfert de dépôts et de soldes créditeurs de coopératives de crédit totalisant 100 000 \$ appuyés par une entente de garantie de partage et de dépôt.

7. Revenus reportés	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
Fonds désignés pour :				
Service aux élèves	116 395	\$	107 892	\$
Projets capitaux	95 800		78 285	
Réserve entretien et opérations	400,000		340 000	
Financement communautaire	2 500		2 500	
Bibliothèque	5 448		5 983	
Langues officielles	247 901		186 362	
Autres	409 378		105 554	
Développement professionnel	26 238		22 238	
Matériaux de programme	97 614		100 940	
Projets spéciaux	92 821		47 821	
Initiatives de recrutement et de rétention	914 871		606 871	
Spécialisation	32 941		32 942	
Développement des écoles	35 223		36 107	
Québec Î.-P.-É.	4 911		4 911	
	<u>2 482 041</u>	\$	<u>1 678 406</u>	\$

La Commission scolaire de langue française

Notes afférentes aux états financiers

le 31 mars 2025

8. Avantages postérieurs à l'emploi

Une analyse des éléments du passif au titre des indemnités de retraite et des modifications apportées est présentée ci-dessous :

	<u>2025</u>		<u>2024</u>
Indemnités de retraite			
Solde, 1 ^{er} avril	3 858 899	\$	3 586 108 \$
Coût des prestations pour services courants	287 634		273 367
Intérêts courus	151 038		130 076
Amortissement de la portion non amortie de la perte	(13 483)		(12 086)
Moins : paiements effectués	<u>(76 800)</u>		<u>(118 566)</u>
Solde, 31 mars	4 207 288		3 858 899
 Indemnités de vacances	 <u>186 495</u>		 <u>183 919</u>
	<u>4 393 783</u>	\$	<u>4 042 818</u> \$
 Perte actuarielle non amortie	 <u>590 536</u>	\$	 <u>737 007</u> \$

Les soldes des indemnités de retraite sont basés sur une évaluation actuarielle indépendante en date du 1^{er} avril 2023 fournie par la Division des pensions et indemnités de la Commission de la fonction publique de la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Le rapport a été modifié pour un changement dans le taux d'actualisation pour être utilisé dans l'évaluation du passif. L'amendement a été daté le 1^{er} avril 2025. La province de l'Île-du-Prince-Édouard prévoit l'engagement total pour les années entre les évaluations actuarielles, faites tous les trois ans. L'amendement daté du 1^{er} avril 2025 est reflétée dans la projection de 2025 préparée par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les hypothèses économiques utilisées pour calculer la valeur actuarielle des indemnités de retraite accumulées ont été élaborées en faisant référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles importantes utilisées dans les évaluations et les projections sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4,23 % par année
Taux d'inflation prévu	2,00 % par année
Durée moyenne anticipée de service restant du groupe d'employés	13 ans

La Commission scolaire de langue française

Notes afférentes aux états financiers

le 31 mars 2025

9. Passif éventuel

La Commission scolaire a choisi de s'auto-assurer en matière de garantie collision. Au cours de l'année, aucun événement n'a été rapporté dans le cadre des politiques du fonds de prévoyance.

10. Instruments financiers

La principale exposition au risque financier de la Commission scolaire est décrite en détail comme suit :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Commission scolaire si un débiteur ne s'acquitte pas de son obligation. La Commission scolaire est exposée à ce risque découlant de ses liquidités et de ses comptes débiteurs. La Commission scolaire tient ses comptes en espèces auprès d'une banque à charte assurée sous réglementation fédérale. Les comptes débiteurs sont principalement dus par le gouvernement. La Commission scolaire mesure son exposition au risque de crédit en fonction de la durée de recouvrement des montants en souffrance. Il n'y a eu aucun changement dans les expositions au risque de crédit au cours de la période. Tous les montants impayés à la fin de l'exercice sont à jour.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire ne soit pas en mesure de s'acquitter de toutes ses obligations en matière de sorties de fonds lorsqu'elles viennent à échéance. La Commission scolaire atténue ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les sorties de fonds prévues par le biais d'une budgétisation approfondie. Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'année précédente dans l'exposition au risque ou dans les politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer le risque. Toutes les dettes et les charges à payer sont exigibles dans un délai d'un an.

11. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été ajustés pour tenir compte des changements apportés à la présentation de l'année en cours.

La Commission scolaire de langue française

Frais de salaires et d'avantages sociaux

Exercice terminé le 31 mars

	2025		2024
Personnel administratif	2 710 105	\$	2 383 828
Personnel cadre	891 803		869 825
Programme Odyssée	194 759		229 242
Entretien et opération	1 161 391		1 129 029
Adjointes administratives	452 255		401 090
Personnel enseignant	10 896 477		10 010 877
Aides-enseignants et travailleurs jeunesse	1 676 926		1 486 518
Transport	1 236 404		1 170 385
	19 220 120		17 680 794
Avantages sociaux	3 550 247		3 040 622
Indemnités de retraite	425 189		391 357
	<u>23 195 556</u>	\$	<u>21 112 773</u>

Notes :

Les salaires du personnel administratif incluent les directions, les directions adjointes, les chefs de département et les consultants.

Les salaires du personnel cadre incluent la direction générale, la direction générale adjointe, la direction des services administratifs et financiers, la direction de la programmation et de la formation, la direction associée aux services administratifs et financiers, la gestionnaire des ressources humaines, le gestionnaire du transport et les adjointes administratives affectées à ce personnel.

Les salaires du Programme Odyssée incluent les salaires pour le programme de moniteurs de français.

Les salaires pour l'entretien et les opérations incluent les concierges et les nettoyeurs des écoles.

Les salaires des adjointes administratives incluent le personnel de soutien du bureau de la Commission scolaire ainsi que celles des écoles.

Les salaires du personnel enseignant incluent les enseignants qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.

Les salaires des aides-enseignants et des travailleurs jeunesse incluent tous les aides-enseignants et travailleurs jeunesse.

Les salaires pour le transport incluent les conducteurs d'autobus.

Les avantages sociaux comprennent la part de l'employeur du régime de pension du Canada et de l'assurance-emploi, de l'assurance collective, de la pension, des primes de retraite des enseignants et diverses indemnités des employés.

La Commission scolaire de langue française

Frais d'entretien et frais d'opérations

Exercice terminé le 31 mars

	2025		2024	
Réparations de bâtiments	256 582	\$	299 144	\$
Électricité	332 282		321 658	
Équipements	26 277		32 479	
Réparations d'équipement	2 702		3 095	
Chauffage	531 036		468 652	
Ordures, eau et égouts	71 940		83 020	
Assurance	262 689		209 815	
Fournitures de conciergerie et autres marchandises	116 503		118 195	
Entretien et terrains	54 615		46 304	
Autres	16 027		18 273	
Contrat de services	10 371		21 362	
Déneigement	136 197		104 052	
	1 817 221	\$	1 726 049	\$

La Commission scolaire de langue française

Frais d'administration

Exercice terminé le 31 mars	2025		2024	
Publicité	16 026	\$	14 994	\$
Honoraires - Conseil	35 141		34 206	
Déplacement et autres dépenses du Conseil	35 777		15 747	
Assurance	27 889		27 889	
Autres	31 710		23 919	
Fournitures de bureau	21 965		21 829	
Affranchissement	1 949		1 332	
Honoraires professionnels	47 575		34 716	
Relations publiques	7 572		12 135	
Contrats de service	117 474		123 151	
Téléphone	27 212		21 045	
Frais de déplacement	121 870		134 494	
	492 160	\$	465 457	\$

La Commission scolaire de langue française

Frais de transport

Exercice terminé le 31 mars	2025		2024	
Équipement informatique	22 931	\$	35 345	\$
Contrats de service	520		5 705	
Électricité	95 770		72 630	
Allocations - employés	1 204		2 157	
Activités parascolaires	4 134		6 373	
Essence et huile	381 937		403 422	
Assurance	51 498		53 648	
Autres	909		8 321	
Réparations	668 808		455 904	
	<u>1 227 711</u>	\$	<u>1 043 505</u>	\$

La Commission scolaire de langue française

Frais de programmes

Exercice terminé le 31 mars	2025		2024	
Matériaux scolaires	85 774	\$	81 059	\$
Arts	3 054		3 770	
Ordinateurs	3 560		3 591	
Sensibilisation culturelle et opportunités des élèves	125 097		97 366	
Bibliothèque	1 515		203	
Littérature	17 041		18 151	
Autres	98 204		55 867	
Musique	2 101		4 329	
Impression	44 676		36 603	
Éducation physique	32 524		29 635	
Développement des écoles	883		1 099	
Sciences	2 885		4 144	
Spécialisations	42 096		35 633	
Services aux élèves	27 294		14 793	
	486 704	\$	386 243	\$

La Commission scolaire de langue française

Frais de rénovations, de réparations et d'entretien

Exercice terminé le 31 mars	2025		2024	
Équipement audio-visuel	44 578	\$	41 163	\$
Bâtiments	474		-	
Ameublements de classes/programmes	19 952		7 848	
Équipements d'ordinateurs - administration	12 196		5 932	
Équipements	23 482		90 201	
Autres	10 794		3 257	
	111 476	\$	148 401	\$

La Commission scolaire de langue française



1596, route 124

Abram-Village, (Î.-P.-É.)

C0B 2E0

Téléphone : 902-854-2975

Télécopieur : 902-854-2981

Courriel : cslf@edu.pe.ca

Site internet : cslf.edu.pe.ca